

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
Page 1 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

**RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

*Nom de la substance/du mélange : VAPOR GARD.*

*Forme du produit : mélange.*

*Code du produit : -*

*Nom UIPAC : -*

**Autres moyens d'identification**

*Dénomination conformément à l'annexe VI du Reg. (CE) 1272/2008 : -*

*Numéro CAS : -*

*Numéro CE : -*

*Numéro d'enregistrement REACH : -*

*Numéro CIPAC : -*

*Identifiant unique de formulation (UFI) : -*

*Autres informations : -*

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées**

Produit formulé à base de terpènes aux propriétés antitranspirantes pour une utilisation professionnelle en agriculture.

**Utilisations déconseillées**

Toute utilisation non indiquée sur l'étiquette.

**Raisons pour lesquelles l'utilisation n'est pas recommandée**

Utiliser exclusivement en agriculture, toute autre utilisation est dangereuse.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur :**

Adresse :

Code postal/Ville/Etat :

Numéro de téléphone :

Fax :

Adresse électronique d'une personne responsable de la fiche de données de sécurité:

**CBC (Europe) S.r.l.**

via Zanica 25

24050 Grassobbio, Italie

+39 035 335313

+39 035 335334

[infobiogard@cbceurope.it](mailto:infobiogard@cbceurope.it)

**Distributeur :**

Adresse :

Code postal/Ville/Etat :

Numéro de téléphone :

Fax :

Adresse électronique :

**CBC BIOGARD SAS**

25 avenue de l'Europe

67300 Schiltigheim, France

(+33) 03 67 29 05 97

(+33) (0)3 67 29 05 98

[info@cbcbiogard.fr](mailto:info@cbcbiogard.fr)

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
Page 2 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45425959.

Heures d'ouverture : 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Autres informations (es. langue) : français.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

CLP classification - Règlement (CE) n. 1272/2008 :

Le produit est classé :

Irritation cutanée, catégorie 2, H315.

Sensibilisation cutanée, catégorie 2, H317.

Dangers pour le milieu aquatique, toxicité chronique de la catégorie 1, H410.

Renseignements sur la classification :

La classification et l'étiquetage sont fondés sur des études toxicologiques portant sur la substance et le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage des risques de pollution de l'eau sont fondés sur des études écotoxicologiques effectuées sur la substance et le produit (mélange).

Ce produit est évalué et classé selon les méthodes et critères ci-dessous visés à l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :

Dangers physiques : déterminés par des données d'évaluation fondées sur les méthodes ou les normes visées à la partie 2 de l'annexe I du CLP.

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement : déterminés par des données d'évaluation toxicologique et écotoxicologique fondées sur les méthodes ou normes visées aux parties 3, 4 et 5 de l'annexe I du CLP.

Texte intégral des mentions de danger H, conseils de prudence P et informations complémentaires sur les dangers EUH : voir la rubrique 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquette conforme au Règlement (CE) n. 1272/2008.

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention.

Les composants dangereux doivent être indiqués sur l'étiquette : -

Mentions de danger :

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
 Page 3 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Conseils de prudence :*

P261 : Éviter de respirer les vapeurs.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau au savon.

P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P501 : Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

*Informations complémentaires sur les dangers :* -

### **2.3. Autres dangers**

Le produit doit être manipulé conformément à l'étiquette et aux instructions de la FDS.

PBT évaluation : Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT.

vPvB évaluation : Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.1. Substances**

Sans objet, le produit n'est pas une substance ou nanoforme.

#### **3.2. Mélanges**

*Formulation du mélange :*

Nom de la substance	No. Index	No. CE	No. CAS	No. Enregistrement REACH	% (p/p)	Classification Reg. 1272/2008	SCL, facteur M, ETA
Oligomères de pinène Aussi connu sous le nom de pinolène (Poly-1-p-menthène)	-	701-246-8	-	01-2119488053-38	96%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic chronic 1, H410	-
Alcools en C12- 16, éthoxylés	-	500-221-7	68551-12-2	Aucun numéro d'enregistrement n'est donné	1-2.5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	-
Acide benzènesulfonique, dérivé d'alkyle 4- C10-14., Sels de calcium	-	932-231-6	1335202-81-7	01-2119560592-37	0.5-1.5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	-

Note : Texte intégral des mentions de danger H, conseils de prudence P et informations complémentaires sur les dangers EUH : voir la rubrique 16.

Non applicable, le produit ne contient pas de substance nanoforme.

Nom de la nanoforme		-		valeur	Unité
Répartition granulométrique des	d10			-	
	d50			-	

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
 Page 4 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

<b>particules</b>	d90	-	
<b>Forme et rapport d'aspect des particules</b>		-	
<b>Cristallinité</b>		-	
<b>Fonctionnalisation ou traitement de surface</b>	Agents	-	
	Processus	-	
<b>Zone de surface spécifique</b>		-	
<b>Informations additionnelles</b>		-	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

*Indications générales :*

En cas de plaintes ou de symptômes, évitez toute autre exposition.

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent apparaître après l'exposition ; par conséquent, en cas de doute, consulter un médecin pour une exposition directe au produit chimique ou un inconfort persistant, en présentant la fiche de données de sécurité et/ou l'étiquette de ce produit. En cas d'intoxication,appelez IMMÉDIATEMENT un médecin (voir section 1.4).

En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

<b>Voie d'exposition</b>	<b>Mesure immédiate</b>	<b>Mesure suivante</b>	<b>Manœuvres ou substances à éviter</b>
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Garder la victime au chaud et au repos.	En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.	Éviter le contact bouche à bouche en utilisant un dispositif barrière.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau froide pendant au moins 15 minutes.	Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.	Ne pas nettoyer les produits chimiques à mains nues.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.	Consulter un ophtalmologiste.	N'essayez pas de retirer quoi que ce soit manuellement des yeux.
Ingestion	Si la victime est pleinement consciente, donnez immédiatement beaucoup d'eau à boire et rincez la bouche. Si les vomissements se	Consulter un médecin.	Ne provoquez pas de vomissements sans avis médical et ne faites jamais rien absorber par la bouche à une personne inconsciente.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
Page 5 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

	produisent naturellement, placez la personne exposée sur le côté, en position latérale de sécurité.		
--	---	--	--

Note : pour les mesures de protection individuelles appropriées voir la section 8.2.

*Protection individuelle du personnel de premiers secours :*

Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prendre les mesures de protection individuelles appropriées et éviter de propager la contamination (voir la section 8.2).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

*Effet aigu :*

Peau : aucun raisonnablement prévisible.

Nez : aucun raisonnablement prévisible.

Yeux : aucun raisonnablement prévisible.

Premières voies respiratoires : aucun raisonnablement prévisible.

Poumons : aucun raisonnablement prévisible.

*Les effets chroniques :*

Peau : aucun raisonnablement prévisible.

Système nerveux : aucun raisonnablement prévisible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Voir la section 4.1.

Peut provoquer des réactions allergiques. Thérapie : traiter les symptômes.

**RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

Agir conformément au plan d'urgence interne et aux fiches d'information sur les mesures à prendre après un accident ou d'autres situations d'urgence. Eliminer toute source d'inflammation. En cas d'incendie, réfrigérer les récipients de stockage et les réservoirs pour les produits susceptibles d'inflammation ou d'explosion ou BLEVE en raison de températures élevées. Éviter le déversement des produits utilisés pour éteindre le feu dans un milieu aqueux.

*Moyens d'extinction appropriés :*

Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone.

*Moyens d'extinction inappropriés :*

IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser un jet d'eau pulvérisée comme agent d'extinction.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion ou la décomposition thermique peuvent générer des vapeurs toxiques : oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.

## **Fiche de Données de Sécurité**

### **conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
Page 6 de 18

#### **Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

### **5.3. Conseils aux pompiers**

*Instruction pour la lutte contre un incendie :*

Faites preuve de prudence lorsque vous combattez un incendie chimique.

Combattre le feu à distance de sécurité et d'un endroit protégé.

Ne respirez pas les vapeurs.

Refroidir les contenants fermés exposés au feu avec un jet d'eau.

Si possible, sortez les conteneurs de la zone dangereuse.

Contenir l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie avec des digues ou des absorbants pour prévenir la propagation et l'entrée dans les égouts, les ruisseaux ou les eaux souterraines. Tous les matériaux utilisés pour la lutte contre l'incendie doivent être éliminés de façon appropriée.

*Protection à prendre lors de la lutte contre un incendie :*

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

### **RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

*Pour les non-sauveteurs :*

Les informations suivantes doivent être adressées au personnel dûment formé travaillant dans les unités d'installation où le mélange est normalement utilisé et doivent être conçues pour garantir, dans la mesure du possible, sans risque, les opérations de sécurité préliminaires avant le départ et en attente d'une intervention d'urgence.

Porter l'équipement de protection individuelle approprié : vêtements de protection, gants, lunettes de sécurité, masques buccaux/faciaux. Éviter tout contact direct de la peau ou des yeux avec le mélange.

Les personnes qui ne participent pas à l'intervention d'urgence doivent quitter la zone concernée par le déversement.

Contenir et/ou arrêter la fuite si l'opération est sûre. Éliminer toutes les sources d'inflammation possibles.

Si possible, ne pas opérer en vent contraire.

*Pour les sauveteurs :*

Les informations suivantes doivent être adressées au personnel expérimenté tel que le personnel de l'équipe d'urgence et, à cette fin, au personnel formé.

Porter un équipement de protection individuelle approprié : des vêtements de protection, des gants, des lunettes de sécurité, des masques buccaux/faciaux et, dans le cas d'un appareil respiratoire autonome. Éviter tout contact direct de la peau ou des yeux avec le produit.

Les personnes qui ne participent pas à l'intervention d'urgence doivent quitter la zone concernée par le déversement.

Contenir et/ou arrêter la fuite si l'opération est sûre. Éliminer toutes les sources d'inflammation possibles.

Si possible, ne pas opérer en vent contraire.

Tout l'équipement utilisé pendant l'opération doit être au sol. Si besoin diluer les résidus avec de l'eau. Éviter la formation de poussière.

*Procédures d'urgence :*

Évacuer la zone.

Contenir tout déversement avec des digues ou des matériaux absorbants pour empêcher la propagation et le déversement dans les égouts, les cours d'eau ou les eaux souterraines.

Assurer une ventilation adéquate.

Contactez les autorités.

## Fiche de Données de Sécurité

### conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
Page 7 de 18

#### Dénomination commerciale : VAPOR GARD

Éliminer le matériel utilisé pour le contrôle de l'incident en fonction du type de produit déversé, décontaminer tous les outils, les machines et la zone. Éviter tout contact direct avec le mélange.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement non contrôlé ou accidentel, les agences environnementales régionales ou nationales doivent être immédiatement avisées. Éviter toute dispersion de matières déversées dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

Ne pas réutiliser l'emballage du produit. Éliminer les emballages du produit, et ceux contenant les déchets et les résidus conformément aux règlements sanitaires et environnementaux locaux et nationaux.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Pour le confinement d'un déversement :*

Colmater si possible la fuite et contrôler le déversement.

Utiliser l'équipement approprié pour empêcher le déversement dans les canalisations, les grilles d'égout ou autre.

Utiliser des matériaux absorbants (sable, terre à diatomées, liants universels, sciure de bois), ou des tampons, ou des SOCs ou des tapis pour empêcher le déversement de s'étendre.

*Pour le nettoyage d'un déversement :*

Pour les petits déversements, après l'absorption du déversement à l'aide de tampons ou de matériaux absorbants, nettoyer avec des pelles et mettre dans un conteneur adapté aux produits chimiques, fermé et correctement étiqueté. Sceller le conteneur et le manipuler d'une manière appropriée. Essayer de réduire la poussière au minimum. Rincer la zone avec de l'eau pour éliminer les résidus. Ne pas contaminer avec les eaux de lavage.

Rincer soigneusement l'équipement utilisé avec de l'eau et déverser l'eau de rinçage sur la zone déjà traitée. Éliminer les déchets non dangereux conformément à la réglementation locale.

*Autre information :*

Vérifiez également les procédures du locales en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous rubriques 8 et 13.

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Précautions :*

Mesures pour prévenir les incendies : conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Utilisez l'emballage d'origine et le garder fermé.

Mesures pour prévenir la formation d'aérosols et de poussières : conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Utilisez l'emballage d'origine et garder le contenant fermé.

Mesures de protection de l'environnement : utilisez l'emballage d'origine et garder le contenant fermé.

*Mesures d'hygiène :*

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

**Fiche de Données de Sécurité**  
conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
Page 8 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

*Mesures techniques et conditions de stockage :*

Gardez sous clé et hors de la portée des enfants. Conserver le récipient hermétiquement fermé. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Ne stockez pas le produit à des températures extrêmes chaudes ou froides.

*Emballage :*

Utilisez l'emballage d'origine.

*Exigences applicables aux locaux de stockage :*

Rangez le produit dans un endroit frais, sec et ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Le produit ne contient pas de quantités importantes de substances dont les valeurs limites doivent être contrôlées dans le milieu du travail. Dans le cas de petits déversements accidentels dans les installations de production, les mesures de protection standard et l'EPI protègent adéquatement les travailleurs et leur santé.

Nom de la substance : Oligomères de pinène		No. EC : 701-246-8	No. CAS : -			
<b>Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : -</b>						
<b>Limite d'exposition à court terme (STEL) : -</b>						
<b>Valeurs limites biologiques/valeurs guides biologiques (BLV/BGV) : -</b>						
<b>Dose minimale pour un risque acceptable (DNELs)</b>						
<b>Pour la population</b>						
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques local	Les effets chroniques systémique		
Oral(e)			Pas nécessaire			
Inhalation	danger non identifié	2493 mg/m <sup>3</sup>	danger non identifié	12.2 mg/m <sup>3</sup>		
Cutané(e)	danger non identifié	1526 mg/kg	danger non identifié	3.47 mg/kg/giorno		
<b>Pour les travailleurs</b>						
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques local	Les effets chroniques systémique		
Oral(e)			Pas nécessaire			
Inhalation	danger non identifié	2493 mg/m <sup>3</sup>	danger non identifié	12.2 mg/m <sup>3</sup>		
Cutané(e)	danger non identifié	1526 mg/kg	danger non identifié	3.47 mg/kg/giorno		

Note : (i) danger identifié mais limites d'exposition (DNEL) non disponibles, (ii) exposition non prévue (iii) danger non identifié.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
Page 9 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

<b>Concentration sans risque pour l'environnement (PNECs)</b>	
<b>Environnement</b>	<b>PNEC</b>
Eau douce	2 µg/L
Sédiments d'eau douce	1.26 µg/L
Eau marins	danger non identifié
Sédiments d'eau marins	danger non identifié
Empoisonnement secondaire via chaîne alimentaire	33 mg/kg
Stations d'épuration des eaux usées	danger non identifié
Sol	1 mg/kg dw
Atmosphère	danger non identifié

Note : (i) danger identifié mais limites d'exposition (PNEC) non disponibles, (ii) exposition non prévue (iii) danger non identifié.

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

*Contrôles techniques appropriés :*

Des fontaines d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurez-vous que la ventilation est adéquate, en particulier dans les zones confinées.

*Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :*

Utiliser des équipements de protection individuelle conformément aux normes établies par les réglementations européennes et nationales.



La protection des yeux/du visage : utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que EN 166(EU).

La protection de la peau : Porter des gants contre les agents biologiques et chimiques certifiés. Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1-A1 et NF EN 16523-1+A1 Type A ou gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1-A1 et NF EN ISO 374-2 types A, B ou C, à usage unique. Un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A).

La protection respiratoire : Demi-masque filtrant anti-aérosol certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosol certifié (EN 143) de classe P3.

La protection contre les risques thermiques : -

*Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :*

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- État physique : Liquide visqueux.
- Couleur : jaune.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR

Page 10 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

- c) Odeur : données non disponibles.
- d) Point de fusion/point de congélation : < -12 °C.
- e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 325 °C.
- f) Inflammabilité : données non disponibles.
- g) Limites inférieure et supérieure d'explosion : données non disponibles.
- h) Point d'éclair : > 100 °C.
- i) Température d'auto-inflammation : 268 °C.
- j) Température de décomposition : données non disponibles.
- k) pH : 7.5-7.7 à la valeur limite de solubilité dans l'eau.
- l) Viscosité cinématique : 2800-5250 cps à 23 °C.
- m) Solubilité :  $8.84 \times 10^{-4}$  g/L à 20°C dans l'eau.
- n) Coefficient de partage n-octanol/eau ( $\log K_{ow}$ ) : > 6.5 à 30°C.
- o) Pression de vapeur : 0.0212 Pa à 25 °C.
- p) Densité et/ou densité relative : 0.928-0.941 g/cm<sup>3</sup> à 20°C.
- q) Densité de vapeur relative (gaz et liquides) : données non disponibles.
- r) Caractéristiques des particules : données non disponibles.

**9.2. Autres informations**

*Informations concernant les classes de danger physique :*

- a) Substances et mélanges explosifs : Non explosif.
- b) Gaz inflammables : sans objet.
- c) Aérosols : sans objet.
- d) Gaz comburants : sans objet.
- e) Gaz sous pression : sans objet.
- f) Liquides inflammables : données non disponibles.
- g) Matières solides inflammables : sans objet.
- h) Substances et mélanges autoréactifs : données non disponibles.
- i) Liquides pyrophoriques : données non disponibles.
- j) Matières solides pyrophoriques : sans objet.
- k) Matières et mélanges auto-échauffants : sans objet.
- l) Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau : données non disponibles.
- m) Liquides comburants : données non disponibles.
- n) Matières solides comburantes : sans objet.
- o) Peroxydes organiques : données non disponibles.
- p) Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : données non disponibles.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR

Page 11 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

q) Explosibles désensibilisés : données non disponibles.

*Autres caractéristiques de sécurité :*

- a) Sensibilité mécanique : données non disponibles.
- b) Température de polymérisation auto-accélérée : données non disponibles.
- c) Formation de mélanges poussières/air explosibles : données non disponibles.
- d) Réserve acide/alcaline : données non disponibles.
- e) Taux d'évaporation : données non disponibles.
- f) Miscibilité : données non disponibles.
- g) Conductivité : données non disponibles.
- h) Corrosivité : données non disponibles.
- i) Groupe de gaz : données non disponibles.
- j) Potentiel redox : données non disponibles.
- k) Potentiel de formation de radicaux libres : données non disponibles.
- l) Propriétés photocatalytiques : données non disponibles.

**RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Aucune réaction dangereuse n'est connue lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions énoncées.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions d'utilisation prévues (voir rubrique 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de risques particuliers de réactions dangereuses dans des conditions normales.

Aucune polymérisation dangereuse n'est attendue. N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur extrême ou température froide. Gardez hors gel.

**10.5. Matières incompatibles**

Utilisez l'emballage d'origine.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La combustion ou la décomposition thermique peuvent générer des vapeurs toxiques : oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR

Page 12 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

a) Toxicité aiguë :

DL<sub>50</sub> (orale, rat) :

Mélange : > 16000 mg/kg p.c.

Méthode : OECD 401.

DL<sub>50</sub> (cutanée, rat) :

Mélange : > 4000 mg/kg p.c.

Méthode : OECD 402.

CL<sub>50</sub> (inhalation, rat) :

Mélange: > 4.43 mg/L air/ 4 h.

Méthode : OECD 403.

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée (lapin, mélange, EPA OPP 81-5) : irritant.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire (lapin, mélange, EPA OPP 81-4) : pas irritant.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée (cobaye, OECD 406) : no sensibilisation.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales : pas d'effet mutagénicité.

f) Cancérogénicité : données non disponibles.

g) Toxicité pour la reproduction : données non disponibles.

h) Résumé de l'évaluation des propriétés CMR : données non disponibles.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique (rat, mélange): aucun effet toxique jusqu'à une dose maximale de 16000 mg/kg.

j) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée : aucun effet toxique jusqu'à une dose maximale de 16000 mg/kg.

k) Danger par aspiration : données non disponibles.

*Conclusions* : sur la base des données disponibles, le mélange est classé comme irritant cutané 2 et sensibilisant cutané 1B.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

*Propriétés perturbant le système endocrinien :*

Données non disponibles.

*Autres informations :*

Données non disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

*Toxicité aiguë :*

Oiseaux : données non disponibles.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
Page 13 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

Mammifères : données non disponibles.

Poissons :

*Oncorhynchus mykiss* :

Mélange : LC<sub>50</sub> = 5.7 mg/L.

Méthode : OECD 203.

*Oncorhynchus mykiss* :

Mélange : LC<sub>50</sub> = 7.5 mg/L.

Méthode : OECD 203.

*Oncorhynchus mykiss* :

Mélange : LC<sub>50</sub> ≥ 6.5 mg/L.

Méthode : OECD 203.

Invertébrés aquatiques :

*Daphnia magna*, 48 h

Mélange : EC<sub>50</sub> = 0.26 mg/L.

Méthode : OECD No. 202.

*Daphnia magna*, 48 h

Mélange : 2.16 ≤ EC<sub>50</sub> ≤ 9.74 mg/L.

Méthode : UE C.2.

*Daphnia magna*, 21 journées

Substance (étude sur un substance très similaire) : NOEC = 0.12 mg/L.

*Daphnia magna*, 21 journées

Substance (étude sur un substance très similaire) : NOEC = 0.27 mg/L.

Algues aquatiques (*Pseudokirchneriella subcapitata*, 72 h) :

Mélange : E<sub>r</sub>C<sub>50</sub> = 0.24 mg/L et E<sub>b</sub>C<sub>50</sub> = 0.18 mg/L ; NOEC = 0.1 mg/L.

Méthode : OECD No. 201.

Abeilles (*Apis mellifera*, 48 h) :

Substance : contact et oral LD<sub>50</sub> > 200 µg/abeilles.

Arthropode Non-cibles : données non disponibles.

Macro-organismes dans le sol (*Eisenia fetida*, 14 journées) :

Substance : LC<sub>50</sub> > 1000 mg a.i./kg sol.

Micro-organismes dans le sol : Aucune étude.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Dégradation abiotique :

Le produit n'est pas facilement biodégradable : 8% de dégradation en 28 jours (OCDE 301D).

Élimination physique- et photochimique :

Données non disponibles.

## Fiche de Données de Sécurité

### conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR

Page 14 de 18

#### Dénomination commerciale : VAPOR GARD

*Biodégradation :*

Le produit n'est pas facilement biodégradable : 8% de dégradation en 28 jours (OCDE 301D).

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage *n*-octanol/eau ( $\log K_{ow}$ ) : voir la section 9.1.

Données non disponibles.

*Facteur de bioconcentration (BCF) :*

Non déterminé expérimentalement. Les calculs QSAR du BCF, basés sur les propriétés physiques et la structure, donnent une valeur BCF de 175 (avec logKow = 9.29 estimée QSAR) et de 6295 (avec logKow = 6.5). Le facteur de bioconcentration est donc considéré comme compris entre 2000 et 5000.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

*La répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :*

Dans le sol :  $K_{oc} > 28840$  (méthode HCLP). Les oligomères dérivés du  $\beta$ -pinène se lient fortement à la matière organique.

*Tension superficielle :*

Données non disponibles.

*Absorption/désorption :*

Données non disponibles.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT évaluation : Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT.

vPvB évaluation: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données non disponibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu à ce jour.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les déchets doivent être éliminés conformément aux exigences de la directive 2008/98/CE et les directives nationales et locales.

#### 13.1. Méthode traitement des déchets

Conformément à la réglementation en vigueur et, si nécessaire, après consultation de l'exploitant du site et/ou de l'autorité responsable, le produit peut être transporté vers un site d'élimination des déchets ou une usine d'incinération. Des conseils peuvent être obtenus auprès de l'autorité locale de réglementation des déchets.

*Élimination des produits et des emballages :*

Produit : éliminer le produit après avoir évalué sa réutilisation dans le même cycle de production ou dans un autre cycle de production. Éliminer le produit de la manière la plus compatible avec l'environnement

## Fiche de Données de Sécurité

### conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR

Page 15 de 18

#### Dénomination commerciale : VAPOR GARD

et conformément aux lois locales ou de l'État, le produit peut être transporté vers un site d'élimination des déchets ou une usine d'incinération.

Emballages contaminés : les petits contenants (10 L ou 10 kg) doivent être rincés à fond à l'aide d'un dispositif de rinçage sous pression intégré, ou à l'aide d'un rinçage manuel à trois reprises. Ajouter des produits de lavage au pulvérisateur au moment du remplissage. Éliminer les emballages vides et nettoyés en toute sécurité. Éliminer les contenants propres de la manière la plus compatible avec l'environnement et conformément aux lois locales ou des États, en réutilisant les pièces et en recyclant les composants et les matériaux lorsque c'est possible. Ne pas rincer et réutiliser les grands contenants (> 25 L ou > 25 kg).

Codes de déchets / désignations de déchets selon le LoW: données non disponibles.

*Informations relatives au traitement des déchets :*

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par ADIVALOR.

*Renseignements pertinents sur l'élimination des eaux usées :*

Les rejets dans l'environnement ou le système d'égout sont interdits.

*Autres recommandations d'élimination :*

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le transport des produits doit être effectué par des véhicules autorisés conformément aux exigences de l'édition courante de l'accord A.D.R. et aux lois nationales applicables. Le transport doit être effectué dans l'emballage d'origine et, en tout cas, dans des emballages constitués de matériaux inattaquables au contenu et non susceptibles de provoquer des réactions dangereuses. Les personnes qui chargent et déchargent des marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation appropriée sur les risques présentés par la préparation et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-Number UN : 3082.

IATA-Number UN : 3082.

IMDG-Number UN : 3082.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (oligomerisation product of β-pinene).

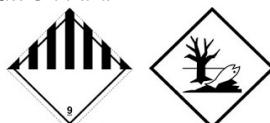
IATA-Shipping Name : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (oligomerisation product of β-pinene).

IMDG-Shipping Name : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (oligomerisation product of β-pinene).

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 9.

Classification Cod.: 9+P.A.



ADR-Label/mark:

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
Page 16 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

IATA-Label/Class : 9.

IMDG-Class : 9.

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR-Packing Group : ||| Tunnel Code (-).

IATA-Packing Group : |||

IMDG-Packing Group : |||

**14.5. Dangers pour l'environnement**

IMDG-Marine pollutant : oui.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR-Special provisions : 274-335-375-601.

IATA-Passenger Aircraft : 964.

IATA-Cargo Aircraft : 964.

IATA-ERG : 9L.

IMDG-EMS : F-A, S-F.

IMDG-Storage category: A.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'est pas applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

*Réglementations UE :*

Règlement CE 1107/2009.

Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Règlement CE 1907/2006 (REACH).

Directive 2012/18/UE.

*Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :*

Autorisations : -

Restrictions d'utilisation : -

Liste SVHC : aucun composant du mélange ne figure sur la liste des substances très préoccupantes.

Directive 2012/18/UE : -

*Autre législation européenne :*

Règlement CE 2018/848.

*Autres législations nationales :* -

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée conformément aux article 14 du Règlement (CE) 1907/2006 pour le mélange.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR  
Page 17 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

*Date de révision :* -

*Sommaire de la révision :* -

*Principales références bibliographiques :*

Règlement (CE) 1107/2009 du Parlement européen.

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen (CLP).

Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).

Règlement (CE) 2018/848 du Parlement européen.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen.

Règlement sur les transports conformément à l'ADR, au RID, à l'IMDG et à l'IATA.

Les sources des données physiques, toxiques et écotoxiques sont indiquées directement dans la section correspondante.

*Légende :*

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures.

BCF : Bioconcentration factor – Facteur de bioconcentration.

BLV/BGV : Biological limit values/biological guidance values – Valeurs limites biologiques/valeurs guides biologiques.

CAS : Chemical Abstract Service number.

CLP : Classification, Labelling Packaging Regulation – Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage.

DNEL : Derived No-effect level – Dose minimale pour un risque acceptable.

EPI : Equipement de protection individuelle.

ECHA : European Chemicals Agency – Agence européenne des produits chimiques.

EC-Number : EINECS and ELINCS Number.

ETA (o ATE) : Estimation de la Toxicité Aiguë (Acute Toxicity Estimate).

ICAO/IATA : International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association.

IMO/IMDG : International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code.

IUPAC : Union internationale de chimie pure et appliquée.

CL<sub>50</sub> : Concentration Létale 50%.

DL<sub>50</sub> : Dose Létale 50%.

LoW : List of Wastes – Liste de déchets.

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance – Persistant, Bioaccumulable & Toxique.

PNEC : Predicted No Effect Concentration – Concentration sans risque pour l'environnement

**Fiche de Données de Sécurité**  
**conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Version : 1.0, date 18.11.2022

Remplace la version : -, datée du -

Pays : FR

Page 18 de 18

**Dénomination commerciale : VAPOR GARD**

REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation – Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.

STEL : Short-term limits/excursion limits – Limite d'exposition à court terme.

STOT : Specific Target Organ Toxicity – Toxicité spécifique pour organes cibles.

(STOT) RE : Repeated Exposure – Exposition répétée.

(STOT) SE : Single Exposure – Exposition unique.

vPvB : Very Persistent and very Bioaccumulative – Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substances of Very High Concern – Substances extrêmement préoccupantes.

TWA : Eight-hour time weighted average – Moyenne pondérée dans le temps.

*Mentions de danger (numéro et texte intégral) :* -

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Conseils de prudence (numéro et texte intégral) :*

P261 : Éviter de respirer les vapeurs.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau au savon.

P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P501 : Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

*Conseil en matière de formation :*

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène. Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN. Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œil et de douches de sécurité.

---

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 2020/878 et du Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP).

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte